

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017 à 19 h 30

Absent excusé : M. DIDIER Sylvain
Absent : M. CLAUDEL Patrick

Secrétaire de séance : Madame HEITZ Céline
Secrétaire administrative : Madame Thérèse GENET.

Pour commencer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que trois points, vu par la commission des terrains et qui présentent un caractère d'urgence, sont à ajouter à l'ordre du jour, sous la rubrique « QUESTIONS DIVERSES ». Il s'agit de la demande d'achat de terrain déposée par la SCI La Bruche ; de la demande d'achat de terrain déposée par la SCI LA HAUT et de la demande de location de terrain déposée par M. POTIER Emerique et Madame LEDUC Sarah. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cet ajout des trois points mentionnés ci-dessus.

N° 1/04/2017 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

Les conseillers municipaux n'émettent aucune observation sur le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2017 : il est adopté à l'unanimité.

N° 2/04/2017 TRAVAUX D'EAU POTABLE PROGRAMME PLURIANNUEL 2016-2018 PHASE 2016 APPROBATION DES MARCHES TROIS LOTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation de prix a été lancée pour les travaux d'eau potable Programme pluriannuel 2016-2018 Phase 2016. Cette consultation a fait l'objet d'une publication dans le journal local ; la remise des offres a été fixée au 23 février 2017.

Ce programme a été décomposés en trois lots : lot 1 Renouvellement et renforcement de la canalisation ; lot 2 Réhabilitation des réservoirs d'eau ; lot 3 Sectorisation et gestion.

L'examen des offres a été effectué par la commission d'appel d'offres et le bureau d'études a rédigé le rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation ;

APPROUVE le marché passé avec l'entreprise MOLINARI de CORNIMONT, pour le lot n° 1 Renouvellement et renforcement de la canalisation, d'un montant de 197 605,00 € HT

APPROUVE le marché passé avec l'entreprise ETANDEX de 67720 HOERDT, pour le lot n° 2 Réhabilitation des réservoirs d'eau, d'un montant de 91 078,21 € HT.

APPROUVE le marché passé avec l'entreprise SADE CGTH de 57054 METZ, pour le lot n° 3 Sectorisation et télégestion, d'un montant de 26 294,00 € HT.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'eau exercice 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

**N° 3/04/2017 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES
DECISION MAITRISE D'OUVRAGE.**

Un premier programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif pour le compte de particuliers a été lancé en 2011 et le conseil municipal par délibération du 29 novembre 2011 avait décidé de se porter maître d'ouvrage des phases étude et travaux, afin d'assister les particuliers à mettre leur système d'assainissement non collectif en conformité.

L'un des avantages de cette compétence est de pouvoir bénéficier d'aides financières, au travers de subventions attribuées à la commune de VENTRON : subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Vosges.

En 2016, le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) a recensé près de 100 habitations de VENTRON dont les systèmes d'assainissement non collectif ne sont pas conformes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la prise de compétence « réhabilitation » des installations d'assainissement non collectif identifiées « non conformes » par le SDANC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

N° 4/04/2017 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Lecture est donnée de tous les comptes administratifs 2016 ; ces documents budgétaires ont été distribués à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations, et Madame Brigitte VANSON, premier adjoint, propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs 2016, qui se présentent ainsi :

COMMUNE

	Prévu	Réalisé
Dépenses de fonctionnement	1 482 700,00	1 383 105,36
Recettes de fonctionnement	1 482 700,00	1 589 167,01
Excédent exercice 2016		206 061,65
excédent antérieur reporté		282 591,28
Excédent à affecter		488 652,93
Dépenses d'investissement	629 300,00	210 897,52
Recettes d'investissement	629 300,00	762 200,06
Excédent exercice 2016		551 302,54
Excédent antérieur reporté		23 988,50
Excédent d'investissement total		575 291,04

FORET

Dépenses de fonctionnement	420 250,00	388 091,29
Recettes de fonctionnement	420 250,00	337 740,66

Déficit exercice 2016		- 50 350,63
Excédent antérieur reporté		206 954,42
Excédent de fonctionnement à affecter		156 603,79

Dépenses d'investissement	24 961,32	4 645,50
Recettes d'investissement	24 961,32	néant
Déficit exercice 2016		- 4 645,50
Excédent antérieur reporté		24 961,32
Excédent		20 315,82

EAU

Dépenses d'exploitation	125 750,00	118 814,54
Recettes d'exploitation	125 750,00	143 066,69
Excédent exercice 2016		24 252,15

Excédent exploitation total 24 252,15

Dépenses d'investissement	368 700,00	69 726,44
Recettes d'investissement	368 700,00	64 012,82
Déficit exercice 2016		- 5 713,62
Déficit antérieur reporté		- 31 233,12
Déficit total investissement		- 36 946,74

ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	72 500,00	58 285,48
Recettes d'exploitation	72 500,00	72 408,00
Excédent exercice 2016		14 122,60
Excédent total exploitation		14 122,60

Dépenses d'investissement	958.000,00	122 062,98
Recettes d'investissement	958 000,00	316 830,76
Excédent exercice 2016		194 767,78
Déficit antérieur reporté		- 335 189,60
Déficit total investissement		- 140 421,82

REGIE MUNICIPALE OFFICE TOURISME

Dépenses d'exploitation	38 770,00	32 701,60
Recettes d'exploitation	38 770,00	32 019,66
Déficit exercice 2016		- 681,94
Excédent antérieur reporté		1 680,43
Excédent total d'exploitation		998,49
Pas de section d'investissement		

BUDGET DES TRANSPORTS

Dépenses d'exploitation	102 707,00	3 599,80
Recettes d'exploitation	102 707,00	5 301,80
Excédent exercice 2016		1 702,00
Déficit antérieur reporté		- 90 806,93
Déficit total d'exploitation		- 89 103,93

Dépenses d'investissement	29.890,49	20 616,48
Recettes d'investissement	29.890,49	2 279,48
Déficit exercice 2016		18 337,00
Excédent antérieur reporté		29 890,49
Excédent total d'investissement		11 553,49

BUDGET DU CENTRE DE SKI DE FOND

Dépenses de fonctionnement	49 510,00	2 206,29
Recettes de fonctionnement	49 510,00	néant
Déficit de fonctionnement 2016		- 2 206,29
Déficit de fonctionnement antérieur		- 45 110,61
Déficit de fonctionnement total		- 47 316,90

Dépenses d'investissement	36 474,00	néant
Recettes d'investissement	36 474,00	1 306,29
Excédent d'investissement 2016		1 306,29
Excédent antérieur reporté		35 163,34
Excédent d'investissement total		36 469,63

BUDGET DU CIMETIERE

Dépenses de fonctionnement	14 069,00	néant
Recettes de fonctionnement	14 069,00	170,00
Excédent de fonctionnement 2016		170,00
Excédent antérieur reporté		13 728,45
Excédent de fonctionnement total		13.898,45

LOTISSEMENT « LES ESSARTS DU PLANOIS – HAUT DE LA BRUCHE »

Dépenses de fonctionnement	114.283,24	0
Recettes de fonctionnement	114.283,24	0
Excédent de fonctionnement reporté		9.175,74

Dépenses d'investissement	114.278,24	0
Recettes d'investissement	114.278,24	0
Déficit d'investissement reporté		- 22.714,49

LOTISSEMENT « LE PRE D'AMONT »

Dépenses de fonctionnement	80.151,12	6.987,00
Recettes de fonctionnement	80.151,12	41.281,20
Excédent de fonctionnement 2015		34.294,14
Dépenses d'investissement	46.159,06	néant
Recettes d'investissement	46.159,06	néant
Déficit d'investissement reporté		- 6.086,00

LOTISSEMENT « LA ROCHE DES CAVES »

Dépenses de fonctionnement	45.000,00	4.400,00
Recettes de fonctionnement	45.000,00	néant
Déficit de fonctionnement 2015		- 4.400,00
Dépenses d'investissement	45.000,00	néant
Recettes d'investissement	45.000,00	néant

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire rejoint la salle des délibérations.

N° 05/04/2017 COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2016 établis par la Trésorerie de CORNIMONT, qui présentent les mêmes résultats.

N° 06 /04/2017 AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2016 des différents budgets de la façon suivante :

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	REPORT A NOUVEAU	COMPTE 106 RESERVES
COMMUNE	488 652,93	409 000,00	79 652,93
FORET	156 603,79	156 603,79	-
EAU	24 252,15		24 252,15
ASSAINISSEMENT	14 122,60		14 122,60
OFFICE TOURISME	1.680,43	1.680,43	-
TRANSPORTS	- 89 104,93	- 89 104,93	

CENTRE SKI FOND	- 47 316,90	- 47 316,90	
CIMETIERE	13.728,45	13.728,45	
LOTISSEMENT EXTENSION SORBIERS	néant	néant	
LOTISSEMENT ESSARTS PLANOIS	9 175,11	9 175,11	
LOTISSEMENT PRE D'AMONT	34 294,14	34 294,14	
LOTISSEMENT ROCHE CAVES	- 4 400,00	- 4 400,00	

N° 07/04/2017 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de baisser les taux des taxes directes locales : taxe habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, pour l'année 2017.

Les taux appliqués en 2017 sont les suivants :

	TAUX 2016	TAUX 2017
. Taxe d'habitation	20,48 %	19,51 %
. Taxe foncière sur le bâti	12,50 %	11,91 %
. Taxe foncière sur le non bâti	13,36 %	12,73 %
. Contribution foncière entreprises	17,26 %	16,44 %

Le produit attendu, après cette baisse des taux, s'élève à la somme de 400.904 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état n° 1259.

N° 8/04/2017 BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le Conseil Municipal, après lecture des budgets primitifs pour l'exercice 2017

Vu l'avis de la commission des finances des 27 mars 2017 et 03 avril 2017 :

VOTE à l'unanimité les divers budgets primitifs 2017 qui se présentent ainsi :

COMMUNE

Dépenses et recettes de fonctionnement	1.380 000,00
Dépenses et recettes d'investissement	905 250,00

FORET

Dépenses et recettes de fonctionnement	317 700,00
Dépenses et recettes d'investissement	20 315,82

EAU

Dépenses et recettes d'exploitation	157 400,00
Dépenses et recettes d'investissement	504 200,00

ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes d'exploitation	68 700,00
Dépenses et recettes d'investissement	1 925 330,00

TRANSPORTS

Dépenses et recettes de fonctionnement	100 604,00
Dépenses et recettes d'investissement	11 553,00

CENTRE DE SKI DE FOND

Dépenses et recettes de fonctionnement	49.417,00
Dépenses et recettes d'investissement	37 475,79

BUDGET DU CIMETIERE

Dépenses et recettes de fonctionnement	14.068,45
--	-----------

BUDGET DU LOTISSEMENT « EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS »

Dépenses et recettes de fonctionnement	823 200,00
Dépenses et recettes d'investissement	552 000,00

BUDGET DU LOTISSEMENT « ESSARTS DU PLANOIS »

Dépenses et recettes de fonctionnement	235 859,00
Dépenses et recettes d'investissement	225 853,00

BUDGET DU LOTISSEMENT « PRE D'AMONT »

Dépenses et recettes de fonctionnement	103 797,00
Dépenses et recettes d'investissement	75 583,00

BUDGET DU LOTISSEMENT « ROCHE DES CAVES »

Dépenses et recettes de fonctionnement	192 625,00
Dépenses et recettes d'investissement	130 800,00

N° 9/04/2017 LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET CAUTION

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2016, les divers tarifs de location de la salle des fêtes ont été votés et ceux-ci sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient que le Conseil municipal se prononce sur la location de la salle des fêtes à des personnes extérieures à la commune ; ainsi que sur le montant des chèques cautions ;

Après délibération, l'assemblée communale, à l'unanimité,

CONFIRME sa volonté de louer la salle des fêtes à des personnes extérieures à VENTRON, pour divers évènements privés (anniversaire, mariage, apéritif) ; ainsi qu'aux associations extérieures à VENTRON ;

PRECISE que le montant de la caution qui sera demandée pour la location de la salle des fêtes aux habitants de VENTRON ou des communes voisines pour des évènements privés (anniversaire, mariage, apéritif ...) s'élève à la somme de 1 000 € .

Cette caution sera demandée pour les réservations de la salle des fêtes déposées à compter du 12 avril 2017.

PRECISE également qu'un chèque de caution d'un montant de 150,00 € pour la location de la salle des fêtes sera demandé aux associations locales ou extérieures.

N° 10/04/2017 QUESTIONS DIVERSES

a) VENTE DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE LA SCI LA BRUCHE

Monsieur Guy PARMENTIER, Adjoint au maire chargé des terrains explique que dans le cadre de la restructuration de l'ancien atelier DECOBOIS, Monsieur Pascal KIENTZY, gérant de la SCI La Bruche, demande à acquérir deux parties de la parcelle communale AC 277 (152 m2 contigus à AC 276 et 111 m2 contigus à AC 272) ;

Vu l'avis de la commission des terrains réunie le 18 mars 2017,

Vu le classement en zone N au Plan Local d'Urbanisme de VENTRON,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2017,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de ne vendre à la SCI La Bruche que la partie de terrain communal, cadastré section AC n° AC 277 contiguë à la parcelle AC 276, soit 152 m2 à 8,00 € HT (terrain d'aisance) ;

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SCI La Bruche,

AUTORISE les membres de la SCI La Bruche à accéder à la VC n° 8 des Petits Prés au travers de la partie de la parcelle AC 277 contiguë à la parcelle AC 272 par le passage mentionné au plan du géomètre fourni par la SCI La Bruche et annexé à cette délibération.

DIT que l'entretien de ce passage est à la charge de la SCI La Bruche.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par un Notaire.

b) VENTE ET LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE LA SCI LA HAUT

La SCI LA HAUT, représentée par M. CLAUDEL Patrick, souhaite acquérir du terrain communal, à proximité de son habitation et de son gîte. La commission des terrains, réunie le 24/09/2016 avait émis un avis favorable et le Conseil Municipal du 12/12/2016 avait donné son accord pour vendre le terrain.

La délibération du Conseil Municipal du 20 février 2017 a remplacé la décision par une nouvelle délibération conforme au PLU et a renvoyé la demande d'achat de la SCI LA HAUT en commission communale des terrains.

Vu l'avis favorable de la commission communale des terrains du 18 mars 2017,
Vu le classement en zone A et AH au PLU de VENTRON approuvé le 20/02/2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre 500 m² de terrain communal, cadastré section AH n° 7 en faveur de la SCI LA HAUT représentée par M. CLAUDEL Patrick, soit la partie comprise entre son immeuble, la voie communale n° 57 du Riant et la parcelle AH.

PRECISE que le prix de vente du m² est fixé à la somme de 8,00 €, étant donné que c'est un terrain d'aisance.

PRECISE également que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI LA HAUT ;

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de louer la parcelle AH n° 28 d'une superficie de 613 m², ainsi qu'une partie (400 m²) de la parcelle AH 3 , en faveur de la SCI LA HAUT, à compter du 1^{er} mai 2017.

PRECISE que la redevance annuelle due par la SCI LA HAUT sera calculée sur les mêmes bases que les locations accordées aux autres personnes titulaires d'un contrat de location.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

N° 10 a/04/2017 DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN DE M. POTIER Emerique et Mme LEDUC Sarah

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2017, il a été décidé de procéder à un échange de terrains entre M. POTIER – Mme LEDUC et la commune de VENTRON, section AM : 230 m² de la parcelle n° 438 (propriété communale) contre 54 m² de la parcelle n° 437 (propriété M. POTIER).

Considérant le projet de construction de résidence principale de Monsieur POTIER et Madame LEDUC sur la parcelle cadastrée AM 436 relativement pentue en aval du chemin des Petits Prés. Considérant qu'un accès normalement praticable à cette résidence serait possible s'il se faisait au travers de la parcelle communale AM 438 contigüe à AM 436.

Vu la lettre du 13 mars 2017 de Monsieur POTIER et Madame LEDUC, dans laquelle ils sollicitent la location de la parcelle cadastrée AM n° 438 pour y établir un chemin d'accès à leur résidence principale.

La commission des terrains réunie le 18 mars 2017 a donné un avis favorable à cette demande de location de terrains.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour louer 230 m2 de terrain communal, cadastré section AM n° 438 en faveur de Monsieur Emerique POTIER et Madame Sarah LEDUC, actuellement domiciliés à VENTRON « chemin du Closé Broncard » pour y établir le chemin d'accès à leur résidence principale, qui sera édifiée « chemin des Petits Prés » ;

PRECISE qu'un contrat de location de terrain sera établi aux conditions habituelles, PRECISE également que la redevance pour occupation du domaine communal s'élève à la somme de 10,00 € pour la première année ; cette redevance sera révisable annuellement selon l'indice à la construction (3^{ème} trimestre).

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat de location et l'AUTORISE à le signer.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire évoque la tenue du bureau de vote de l'élection présidentielle du dimanche 23 avril 2017 ; les conseillers municipaux seront présents aux heures mentionnées sur le tableau qui leur a été distribué.

La séance est levée à 21 heures 50.

Fait à VENTRON, le 19 avril 2017

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER